

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024

#### DCA-20240409-04

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

#### Etaient présents :

## Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente
Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1er Vice-président
Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2e Vice-présidente
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3e Vice-président
Hélène COUSSEAU, Maire de Lesperon
Christian DUCOS, Maire de Souprosse
Eva BELIN, Maire d'Ondres
Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4e Vice-présidente
Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan

#### Représentants des établissements publics affiliés :

Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS

#### Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Marylène HENAULT, Administratrice CCAS Dax

## Etaient absents excusés:

## Représentants des communes affiliées :

Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney

## Représentants des établissements publics affiliés :

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan

## Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Henri BEDAT, Conseiller départemental

Julien DUBOIS, Maire de Dax, Julien PARIS, Conseiller départemental Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM

## Membres ayant donné pouvoir :

#### Représentants des communes affiliées :

Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born donne pouvoir à Joël BONNET, Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan donne pouvoir à Hervé BOUYRIE, Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis donne pouvoir à Jeanne COUTIERE, Gilles COUTURE, Maire de Geaune donne pouvoir à Eva BELIN, Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax donne pouvoir à Christian DUCOS, Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains donne pouvoir à Gérard MOREAU, Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne donne pouvoir à Odile LACOUTURE,

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services, Raphaël BRETON, Directeur Général Adjoint,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance en date du 26 février 2024 est adopté à l'unanimité.

## DCA-20230409-04

Objet: Vote du budget primitif 2024

Nomenclature Actes:

7.1.2 Document budgétaire

## Note de synthèse et délibération :

Les prévisions de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes et les prévisions de la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes, sont largement détaillées dans le budget primitif 2024 et sa note de présentation ci-annexés.

Le budget primitif 2024 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	22 554 759,30 €
	Recettes :	22 554 759,30 €
Section d'investissement	Dépenses :	1 800 429,15 €
	Recettes :	1 800 429,15 €

Soit globalement: 24 355 188,45 €

ID: 040-284003332-20240409-24\_04\_143\_BIS-BF

Après exposé de la Présidente, Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, A l'unanimité,

**Approuve** le budget primitif 2024 tel que détaillé dans les documents budgétaires examinés en séance, soit comme suit :

Section de fonctionnement | Dépenses : 22 554 759,30 €

| Recettes : 22 554 759,30 €

Section d'investissement | Dépenses : 1 800 429,15 €

| Recettes : 1 800 429,15 €

Jeanne Coutiene TERRITORIALE
Présidente du Centre de Gestion 40002

De la Fonction Publique Territoriale de

Soit globalement : 24 355 188,45 €

Autorise la Présidente à intervenir à toutes pièces et formalités y afférentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 10 avril 2024.

Page 3 sur 3